

Nations Unies
**ASSEMBLEE
GENERALE**

DIXIEME SESSION
Documents officiels



SIXIEME COMMISSION, 441^e
SEANCE

Mercredi 5 octobre 1955,
à 15 h. 15

New-York

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Déclaration du Président.....	3
Election du Vice-Président.....	3
Election du Rapporteur.....	3
Ordre de priorité des points de l'ordre du jour.....	3

Président: M. Manfred LACHS (Pologne).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** exprime ses remerciements à la Commission pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant pour la troisième fois à présider ses travaux. La Commission peut être légitimement fière de l'œuvre accomplie pendant les 10 dernières années par les juristes éminents qui y ont représenté leur pays.

2. L'année 1955 rappelle deux dates auxquelles doivent être sensibles tous les hommes qu'intéresse l'évolution des doctrines juridiques et particulièrement celle du droit international: elle marque le deux centième anniversaire de la naissance de John Marshall et de la mort de Montesquieu.

3. Si l'ordre du jour de la Sixième Commission paraît peu chargé, certaines des questions qui y sont inscrites présentent cependant des aspects importants. Le Président n'épargnera aucun effort pour que l'application du règlement serve le développement harmonieux des débats.

4. A mesure que le climat des relations internationales ira en s'améliorant, les juristes seront appelés à jouer un rôle toujours plus important. Ils devront veiller à ce que le droit ne soit pas, selon le mot de Shakespeare, un "épouvantail", mais à ce qu'il apporte une contribution constructive aux progrès de l'humanité.

Election du Vice-Président

5. M. SEPULVEDA (Chili) propose la candidature de M. Alfonsin (Uruguay), dont les qualités de jurisconsulte et de professeur de droit sont bien connues.

6. M. BROKENBURR (Etats-Unis d'Amérique), M. TABIBI (Afghanistan) et M. MIRANDE (Argentine) appuient cette proposition.

M. Alfonsin (Uruguay) est élu Vice-Président par acclamation.

7. M. ALFONSIN (Uruguay) remercie la Commission du grand honneur que cette nomination constitue pour lui et pour son pays.

Election du Rapporteur

8. M. VALLAT (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) propose la candidature de M. Tammes (Pays-Bas). Les grandes connaissances juridiques de M. Tammes, les fonctions qu'il exerce, la part qu'il a prise aux travaux de la Cour internationale

de Justice, le désignent tout naturellement pour cette fonction.

9. M. PEREZ PEROZO (Venezuela) appuie cette proposition.

M. Tammes (Pays-Bas) est élu Rapporteur par acclamation.

10. M. TAMMES (Pays-Bas) remercie la Commission de l'honneur qui lui est fait et qui, à travers lui, s'adresse surtout à son pays. Il fera de son mieux pour être digne de cette confiance.

Ordre de priorité des points de l'ordre du jour (A/C.6/347)

11. M. MAURTUA (Pérou) rappelle que la Sixième Commission a été créée notamment aux fins d'examiner, du point de vue juridique et constitutionnel, les questions comportant certains aspects juridiques. Or, nombre de ces questions, renvoyées à d'autres commissions, ne sont traitées que d'après des critères non juridiques. C'est ainsi que la question de la revision de la Charte sera examinée en séance plénière de l'Assemblée générale; il eût été préférable de consulter la Sixième Commission, qui, en tant qu'organe spécialisé, aurait pu fournir un avis autorisé sur l'aspect juridique de la question.

12. M. Maúrtua précise qu'il fait cette déclaration aux seules fins de défendre les privilèges et le prestige de la Sixième Commission.

13. Le **PRESIDENT** attire l'attention des membres sur la lettre en date du 3 octobre 1955, que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale (A/C.6/347) et dans laquelle sont indiquées les questions que l'Assemblée a renvoyées à la Sixième Commission.

14. Il fait observer que la question de l'enregistrement et de la publication des traités et accords internationaux, qui a été renvoyée à la Cinquième Commission, sur sa peut-être soumise à la Sixième Commission pour examen et avis.

15. M. SEPULVEDA (Chili) estime qu'il serait préférable d'intervertir l'ordre des points 1 [50*] et 4 [52*] afin de pouvoir consacrer plus de temps à l'importante question du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa septième session (point 1).

16. M. STAVROPOULOS (Conseiller juridique) fait observer qu'en dehors du point 1 de son ordre du jour, la Commission ne serait actuellement prête à examiner que le point 4. Pour le point 2 [53*], en effet, il semble préférable d'attendre le résultat des négociations en cours entre l'Italie et la Libye. Quant au point 3 [51*], le rapport du Secrétaire général, qui sera assez volumineux, ne sera distribué que dans quelques jours.

17. M. SEPULVEDA (Chili) n'insiste pas sur sa proposition.

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

18. M. SEN (Inde) comptait appuyer la proposition du représentant du Chili, mais après les explications du représentant du Secrétaire général, il estime préférable d'adopter l'ordre des questions tel que l'Assemblée générale l'a transmis à la Commission.

19. Il souhaiterait obtenir des détails supplémentaires au sujet du point 2 [53*].

20. M. STAVROPOULOS (Conseiller juridique) dit qu'actuellement aucune affaire n'est pendante devant

le Tribunal des Nations Unies en Libye, mais que l'Italie a indiqué qu'il se pourrait que le Tribunal fût saisi de certaines affaires. De toute manière, le Secrétaire général communiquera à la Commission tous les renseignements qu'il aura reçus au moment où la Commission sera prête à examiner la question.

A l'unanimité, l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission est adopté.

La séance est levée à 15 h. 50.